

**Tableau comparatif des 8 formes de fondations ©Aklea 2009**  
**(Stéphane COUCHOUX, Avocat associé, Aklea - Département "Mécénat, Fondation & Association")**

- 1- Fondation d'utilité publique
- 2- Fonds de dotation
- 3- Fondation d'entreprise
- 4- Fondation sous égide

- 5- Fondation de coopération scientifique
- 6- Fondation partenariale
- 7- Fondation universitaire
- 8- Fondation hospitalière

Edition Septembre 2009

	FRUP (1)	FdD (2)	FE (3)	FSE (4)
<b>Principaux textes de référence</b>	L. n° 87-571 du 23/07/1987 modifiée (art. 18) ; D. n° 91-1005 du 30/09/1991	L. n° 2008-776 du 4/08/2008 (art. 140 et 141); D. n° 2009-158 du 11/02/2009	L. n° 87-571 du 23/07/1987 modifiée (Art. 19); D. n° 90-559 du 04/07/1990	L. n° 87-571 du 23/07/1987 modifiée (art. 20); D. n° 91-1005 du 30/09/1991
<b>Définition</b>	Affectation irrévocable d'un patrimoine à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général. Pers. morale à but non lucratif	Affectation irrévocable d'un patrimoine en vue de sa capitalisation, dont les revenus sont utilisés pour soutenir une œuvre d'intérêt général. Pers. morale à but non lucratif	Versement irrévocable de fonds par une ou plusieurs entreprises en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général. Pers. morale à but non lucratif	Affectation irrévocable d'un patrimoine à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général via une fondation abritante. Pas de personne morale
<b>Fondateurs</b>	Une ou plusieurs personnes physiques et/ou morales de droit privé	Une ou plusieurs personnes physiques et/ou morales (privés ou publiques)	Sociétés civiles et commerciales, EPIC, coopératives, institutions de prévoyance et mutuelles	Une ou plusieurs personnes physiques et/ou morales
<b>Personnalité morale</b>	Oui	Oui	Oui	Non
<b>Domaines d'intervention d'intérêt général</b>	Généraliste (culture & mise en valeur du patrim. artistique, recherche, éducation & famille, déf. de l'environnement, social & solidarité, sport, philanthropie & humanitaire,...)	Idem FRUP	Idem FRUP	Idem FRUP + compatibilité avec les missions de la fondation abritante
<b>Procédure de constitution</b>	Demande de RUP instruite par Min. de l'Intérieur et Min. de tutelles; Décret après avis du Cons. d'Etat publié au JORF. Contrôles d'opportunité	Déclaration en Préfecture ; publication au JORF	Autorisation en Préfecture (contrôle de légalité); publication au JORF	Sur délibération de la fondation abritante; Contrôle d'opportunité
<b>Durée</b>	Illimitée sauf dotation consommable	Selon les statuts	Temporaire (au moins 5 ans)	Selon convention avec la fondation abritante
<b>Dotation initiale</b>	Obligatoire (intangible ou consommable). Versements échelonnés sur 10 ans max. Montant minimum en pratique : 1M€	Dotations en capital facultative, consommable (impact IS) ou non	Facultative. Financement de "flux" (Pgr d'action pluriannuel d'au moins 150.000 € par période quinquennale)	Selon cahier des charges de l'abritante : avec ou sans dotation, financement de "flux" possible
<b>Capacité juridique et financière</b>	Grande capacité: mécénat, dons et legs, AGP, immeubles de rapport, titres de participation, etc; Respect du principe de spécialité	Idem FRUP	Capacité limitée	Idem FRUP (capacité de l'abritante)
<b>Gouvernance (CA: Conseil d'Administration)</b>	CA ou Cons. Surveillance-Directoire / Collèges obligatoires: fondateurs (1/3 au plus); représentants de l'Etat (sauf option commissaire du gouvernement); personnalités qualifiées extérieures	Composition libre du CA avec au moins 3 membres	Gestion moniste (CA) / Collèges obligatoires : entreprises fondatrices et représentants du personnel (2/3 au plus); personnalités qualifiées extérieures (1/3 au moins)	Selon cahier des charges de la FRUP abritante
<b>Dispositif fiscal du mécénat</b>	Entreprises : réduction d'IS de 60% Particuliers : réduction d'IR de 66% et réduction d'ISF de 75%	Idem FRUP sauf réduction ISF	Entreprises fondatrices: réduction d'IS de 60 % Salariés de l'entreprise fondatrice (et filiales intégrées): réduction d'IR de 66%	Idem FRUP

**Tableau comparatif des 8 formes de fondations ©Aklea 2009**  
**(Stéphane COUCHOUX, Avocat associé, Aklea - Département "Mécénat, Fondation & Association")**

1- Fondation d'utilité publique  
 2- Fonds de dotation  
 3- Fondation d'entreprise  
 4- Fondation sous égide

5- Fondation de coopération scientifique  
 6- Fondation partenariale  
 7- Fondation universitaire  
 8- Fondation hospitalière

Edition Septembre 2009

	FCS (5)	FP (6)	FU (7)	FH (8)
<b>Principaux textes de référence</b>	Art. L. 344-11 à L.344-16, C. Recherche ; Textes sur la FRUP (subsidaire)	Art. L. 719-13, C. Education; Textes sur la FE (subsidaire)	Art. L. 719-12, C.Education; D. n°2008-326 du 7/04/2008; Textes sur la FRUP (subsidaire)	Art. L.6141-7-3 du CSP ; D. d'application à paraître
<b>Définition</b>	affectation irrévocable d'un patrimoine à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général (coopération et recherche scientifique). Pers. Morale à but non lucratif	Création par un étabt public d'enseignt sup. ou de recherche (EPCSCP et EPCS) d'une pers. morale à but non lucratif en vue de soutenir ses actions d'intérêt général	Affectation irrévocable d'un patrimoine au sein d'un étabt public d'enseignt sup. ou de recherche ( (EPCSCP et EPCS) pour soutenir ses actions d'intérêt général. Pas de personne morale	Affectation irrévocable de biens, droits ou ressources apportés par un ou plusieurs établissement(s) public(s) de santé pour la réalisation d'une ou plusieurs œuvres ou activités d'intérêt général et à but non lucratif, afin de concourir aux missions de recherche mentionnées à l' article L. 6112-1 du CSP
<b>Fondateurs</b>	Pers. publiques/privées composant un Pôle de Rech. et d'Enseignt Sup. (PRES), un Réseau Théma. de Rech. Avancée (RTRA) ou un Centre Théma. de Rech. et de Soins (CTRS)	EPCSCP ou EPCS seuls ou avec des "entreprises" (cf FE)	EPCSCP ou EPCS seuls	Etablissements publics de santé
<b>Personnalité morale</b>	Oui	Oui	Non	Oui
<b>Domaines d'intervention d'intérêt général</b>	Fondation spécialisée : coopération sc. sur prgs de recherches d'excellence	Idem FRUP + conformité aux missions de service public de l'étabt	Idem FRUP + conformité aux missions de service public de l'étabt	Fondation spécialisée : missions de recherche mentionnées à l'article L. 6112-1 du CSP
<b>Procédure de constitution</b>	Demande de RUP instruite par Min. Recherche; Décret "simple"; publication au JORF. Contrôles d'opportunité	Sur autorisation du recteur de l'académie; publication au JORF	Sur délibération du conseil d'adm. de l'Université fondatrice	Approbation des statuts par le Conseil de surveillance de l'établissement public de santé initiateur du projet
<b>Durée</b>	Idem FRUP mais durée limitée plus fréquente	Idem FE	Illimitée sauf dotation consommable	Attente publication du Décret en Conseil d'Etat
<b>Dotation initiale</b>	Idem FRUP; en pratique dotation partiellement consommable	Idem FE	Idem FRUP (possibilité de consommer la dotation sur au moins 5 ans)	Attente publication du Décret en Conseil d'Etat
<b>Capacité juridique et financière</b>	Idem FRUP	Capacité élargie (dons et legs, AGP...) et conformité aux missions de service public	Idem FRUP	Idem FRUP
<b>Gouvernance (CA: Conseil d'Administration)</b>	Gestion moniste (CA avec commissaire du Gvt) / Collèges obligatoires : fondateurs et représentants de chercheurs / Conseil scientifique obligatoire	Gestion moniste (CA). Collège obligatoire: Etabl public fondateur (majoritaire) / Collège des entreprises fondatrices facultatif	Conseil de gestion avec 3 collèges obligatoires: représentants de l'étabt; reprs. des fondateurs (1/3 au plus) et personnes qualifiées extérieures + recteur de l'académie (commissaire du Gvt)	Attente publication du Décret en Conseil d'Etat
<b>Dispositif fiscal du mécénat</b>	Idem FRUP	Idem FRUP	Idem FRUP	Idem FRUP; à confirmer pour l'ISF